

Un vol avec violence sans armes sur cinq a lieu à Paris

En 2015, les forces de police et de gendarmerie ont enregistré près de 95 000 vols avec violence sans arme en France métropolitaine, soit 1,5 fait pour 1 000 habitants. Ces infractions sont en forte baisse (-9,4 %), comme en 2014.

Les vols avec violence sans arme s'observent principalement dans les grandes agglomérations, là où la densité de population est la plus forte, et notamment à Paris qui concentre 19 % des infractions.

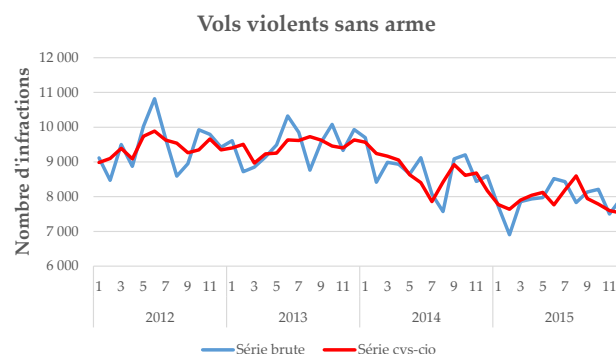
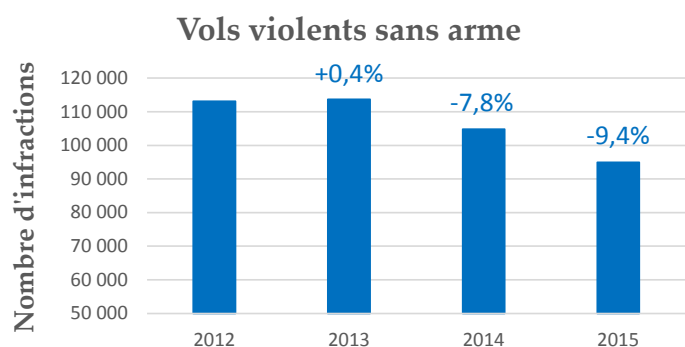
La moitié des victimes de ces vols (y compris tentatives) renonce à se déplacer en commissariat ou brigade de gendarmerie pour signaler l'incident.

Les vols violents sans arme enregistrés par les forces de sécurité sont en nette baisse depuis deux ans

Les vols violents sans armes constatés par les forces de sécurité se déroulent principalement sur la voie publique ou autre lieu public et visent les personnes (97 % des faits en 2015). Marginalement, ils se produisent contre les particuliers à leur domicile (2 %) ou contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels (1 %).

En 2015, le nombre de vols violents sans arme enregistrés par les forces de sécurité en France métropolitaine s'élève à 94 957 au lieu de 104 789 en 2014 soit une baisse de 9,4 %. Il s'agit de la deuxième année de nette diminution de ces infractions (-7,8 % en 2014). En 2013, les vols violents sans arme étaient restés quasiment stables par rapport à 2012 (+0,4 %).

La baisse des vols violents sans arme en 2015 est portée par la diminution des vols à l'encontre des femmes sur la voie publique ou autre lieu public.



Source : SSMSI - Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie. France métropolitaine.

La baisse des vols avec violence en 2015 n'a pas été régulière au cours de l'année : ces infractions ont connu une hausse sur les deux premiers trimestres, suivie d'une diminution d'ampleur égale. En 2014 déjà on avait constaté des mouvements infra-annuels importants : le début de 2014 était élevé (près de 9 500 vols par mois, comme les années précédentes), et avait été suivi d'une baisse tout au long du premier semestre, pour aboutir à une moyenne de 8 000 infractions par mois, qui est aussi celle du dernier trimestre 2015.

Des infractions nombreuses en Île-de-France et dans les très grandes agglomérations

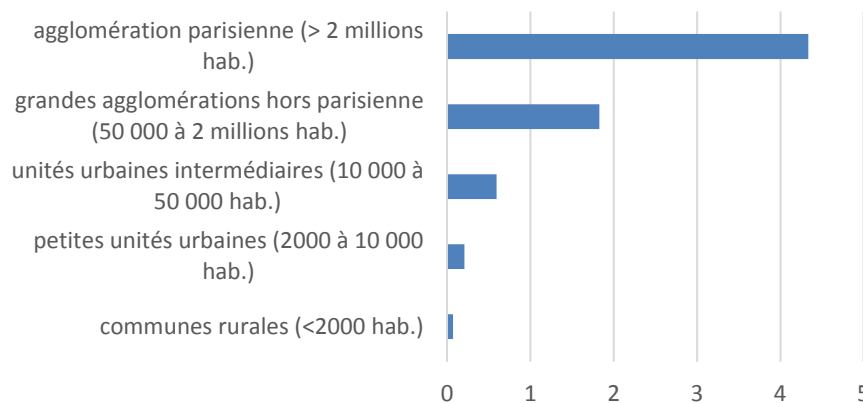
Le nombre de faits de vols avec violence sans arme constatés par les forces de sécurité varie d'une région à l'autre du territoire national. Ils sont très concentrés en Île-de-France, qui regroupe 49 % des atteintes, loin devant la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (11 %) qui vient en second. La ville de Paris concentre à elle seule 19 % des atteintes, soit près d'un cinquième du total national.

Paris compte ainsi en 2015 8 faits constatés pour 1 000 habitants, et la Seine-Saint-Denis, 7,7 faits, alors que la moyenne est de 1,5 fait pour 1 000 habitants en France métropolitaine. Viennent ensuite le Val-de-Marne et le Val-d'Oise (3 faits pour 1 000 habitants en moyenne), les Bouches-du-Rhône (2,7 faits pour 1 000 habitants), les Alpes Maritimes et les Hauts-de-Seine (2,3 faits pour 1 000 habitants), la Haute-Garonne (2,2 faits pour 1 000 habitants), l'Hérault (2,1 faits pour 1 000 habitants), le Nord et le Rhône (2,0 faits pour 1 000 habitants).

Les vols violents sans arme sont un phénomène urbain : Ils s'observent davantage dans les agglomérations de plus de 50 000 habitants, où se produisent 2,6 faits en moyenne pour 1 000 habitants en 2015, contre 0,4 fait en moyenne dans les unités urbaines petites et intermédiaires, et 0,1 fait dans les communes rurales. Ces infractions ont lieu aussi davantage dans les villes-centres des agglomérations (2,5 faits en moyenne pour 1 000 habitants) que dans les banlieues (1,5 faits pour 1 000 habitants).

Ce résultat est corroboré par les enquêtes réalisées auprès de l'ensemble de la population (cf. [Interstats Info rapide N° 4](#)).

Nombre de vols avec violence sans arme pour 1000 habitants

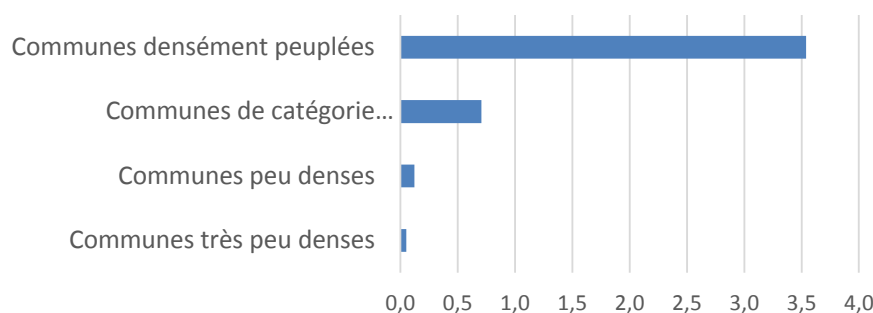


Source : SSMSI - Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie. Insee - Données locales. France métropolitaine.

Note de lecture : en 2015, l'agglomération parisienne compte 4,3 faits de vols violents sans arme pour 1 000 habitants enregistrés par les forces de sécurité, et les autres grandes agglomérations 1,8.

De même, les vols avec violence sans armes s'observent davantage où la densité de population est plus forte. Ainsi, les communes les plus denses (cf. [glossaire](#)) regroupent 84 % des faits constatés de cette nature (3,5 faits pour 1 000 habitants) et 35 % de la population métropolitaine, les communes peu denses et très peu denses moins de 3 % des faits (0,1 fait pour 1 000 habitants) alors qu'elles abritent aussi 35 % de la population métropolitaine. Les communes de catégories intermédiaires enregistrent 0,6 fait pour 1 000 habitants et rassemblent 30 % de la population.

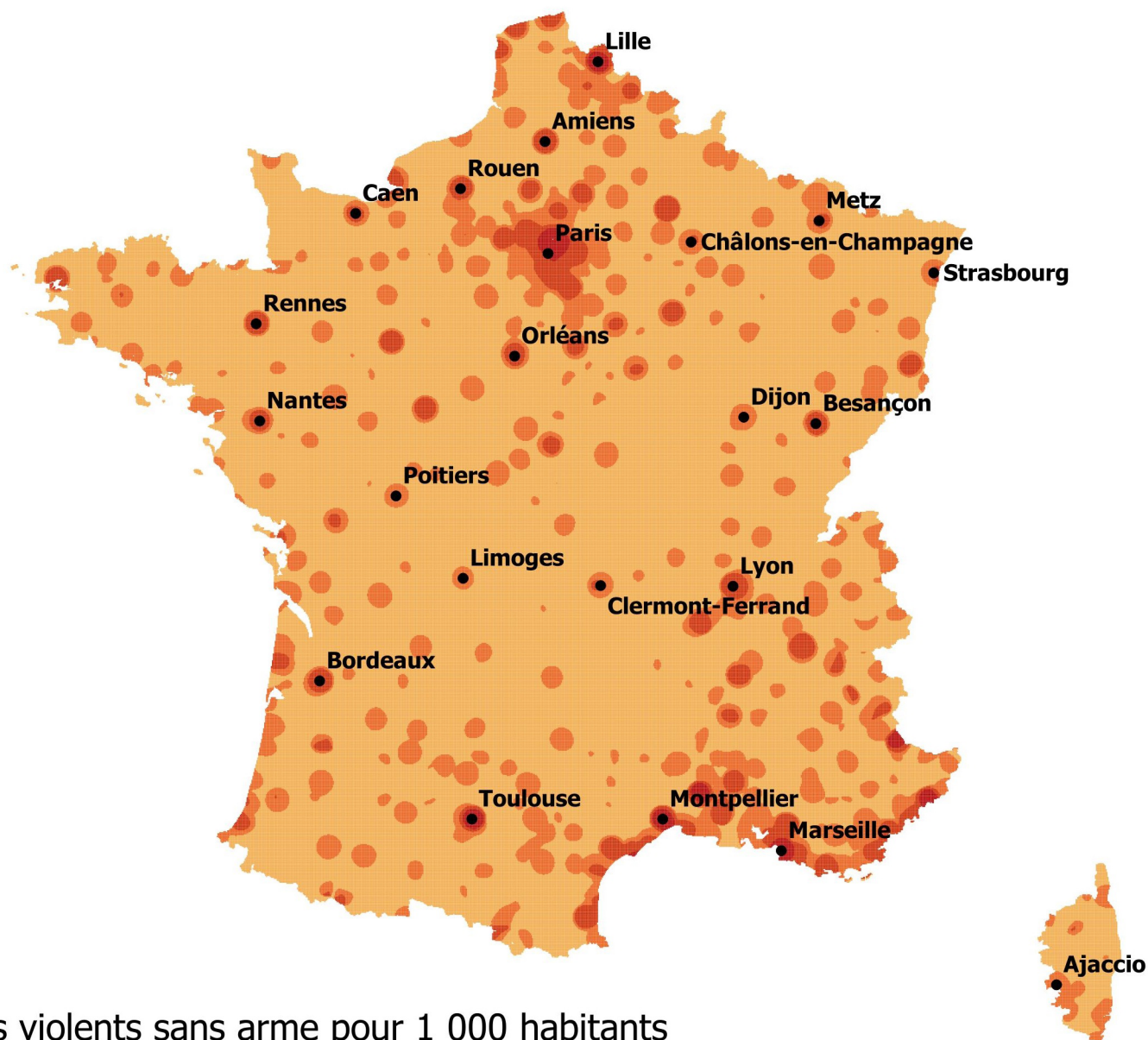
Nombre de vols avec violence sans arme pour 1000 habitants



Source : SSMSI - Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie. Insee - Données locales. France métropolitaine.

Note de lecture : en 2015, les communes densément peuplées (cf. [glossaire](#)) comptent 3,5 faits de vols violents sans arme pour 1 000 habitants enregistrés par les forces de sécurité.

La carte de France métropolitaine ci-dessous est le résultat d'un lissage spatial des densités des communes pour l'indicateur de vols violents pour 1 000 habitants¹. Elle confirme la nature « urbaine » de ce type de délit, notamment à Paris, et fait apparaître la sur-représentation de ces infractions dans les territoires littoraux de la Méditerranée et, dans une moindre mesure, de l'Atlantique. Dans ces zones, touristiques, tout comme à Paris, les victimes ne sont pas forcément les habitants permanents, ce qui peut expliquer que le nombre de vols pour 1 000 résidents soit plus élevé. Toutefois, les enquêtes menées auprès de l'ensemble de la population délivrent le même message : la région parisienne et la Méditerranée sont les deux territoires dont les habitants sont les plus souvent victimes de vols avec violences ou menaces (cf. [Interstats Info rapide N° 4](#)).



Vols violents sans arme pour 1 000 habitants



Source : SSMSI - Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie. Insee - Données locales.

¹ Le lissage consiste à s'affranchir des limites communales, en répartissant l'information des communes dans des cercles centrés sur leur chef-lieu et de rayon fixe choisi par le cartographe (ici 15 km, un rayon standard). Le cartographe choisit le rayon en fonction de la précision qu'il souhaite afficher sur sa carte. Plus le rayon est important plus la carte sera lissée et fera apparaître les effets structurels géographiques ; au contraire un faible rayon de lissage conservera les rugosités et davantage de bruit aléatoire.

Toutes les victimes ne portent pas plainte

L'enquête « Cadre de Vie et Sécurité » (CVS) est une enquête auprès de l'ensemble de la population réalisée chaque année depuis 2007 par l'Insee et portant sur les atteintes aux possessions des ménages et les violences subies par les individus (cf. [Interstats Méthode N° 1](#)). Les personnes qui se déclarent à l'enquête victimes de vols avec menaces ou violences sans arme ou de tentatives sont plus nombreuses que celles qui se déplacent auprès de la police ou de la gendarmerie, pour déposer plainte ou faire un simple signalement sur un registre de main courante. Environ la moitié des victimes renoncent en effet à se déplacer en commissariat ou brigade de gendarmerie pour ces atteintes. Toutefois, le taux de plainte augmente avec la gravité ressentie de l'atteinte subie (cf. [Interstats Info rapide N° 4](#)).

Le nombre d'infractions de vols violents sans arme enregistrées par les forces de sécurité en moyenne chaque année est cohérent avec le nombre de plaintes et mains courantes que les victimes interrogées lors des enquêtes CVS déclarent avoir déposées. En revanche, d'une année sur l'autre, les évolutions ne sont pas toujours similaires : la série des faits enregistrés par les forces de sécurité est plus régulière et plus stable que celle des résultats de l'enquête. Ceci est lié à la précision du sondage, qui ne peut être fine sur les types d'atteintes visant peu d'individus en proportion de l'ensemble de la population.

L'enquête de 2015 a confirmé la baisse de 2014 enregistrée par les forces de sécurité, mais il faut encore attendre les prochaines enquêtes afin de confirmer une réelle tendance pour les violences subies.

Références

- [Glossaire](#) ;
- La criminalité en France, Rapport de l'Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales, 2015 - 2015, Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales, INHESJ/ONDRP ;
- *Les victimes de vols avec violences physiques ou menaces* - Interstats Info rapide N° 4 - Octobre 2015 ;
- [\[Chiffres-clés\] Vols avec violences ou menaces](#).



SSMSI : place Beauvau 75008 Paris

Directeur de la publication : François Clanché

Rédacteur en chef : Laure Turner

Auteurs : Alexandre Estival, Laure Turner et Olivier Ribon

Conception graphique : Marc Grenon-Mur

Visitez notre site internet

www.interieur.gouv.fr/Interstats

Suivez-nous sur Twitter [@Interieur_stats](#)